

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024



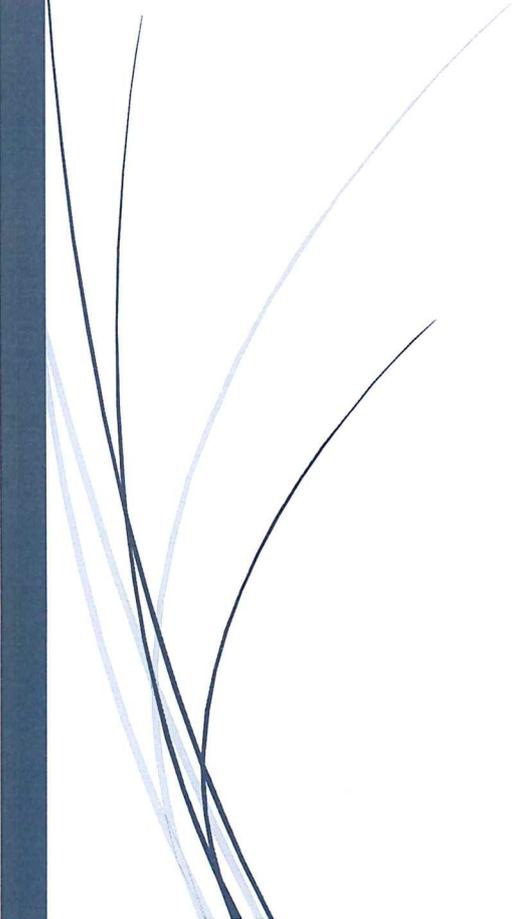
ID : 018-211800370-20240326-DE2024_0043-BF

A decorative graphic consisting of a vertical dark blue bar on the left and a horizontal blue arrow pointing to the right, overlapping the bar.

Note de présentation

Budget Primitif 2024

Commune et Assainissement

A decorative graphic consisting of several thin, curved lines in shades of blue and black, extending from the bottom left towards the center of the page.

Mairie de Brinon-sur-Sauldre – 6, Route de Chaon
– 18410 BRINON-SUR-SAUDRE
Tel. 02-48-81-52-70 – Courriel :
accueil.mairie@ville-brinon.fr



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation pour la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil de loisirs, portage de repas, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.



DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2024	Libellé	Prévisions 2024
Charges à caractère général	530 228.00	Excédent brut reporté	522 136.13
Charges de personnel et frais assimilés	621 300.00	Atténuations de charges	6 500.00
Atténuations de produits	158 997.00	Produits des services, du domaine et ventes	98 320.00
Autres charges de gestion courante	160 763.00	Impôts et taxes	23 517.00
Charges financières	5 000.00	Fiscalité locale	862 851.00
Charges spécifiques	300.00	Dotations et participations	291 787.38
Dotations aux provisions	10 000.00	Autres produits de gestion courante	41 500.00
Total dépenses réelles	1 486 588.00	Total recettes réelles	1 846 611.51
Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 945.59	Opérations d'ordre de transfert entre section	13 500.00
Virement à la section d'investissement	350 577.92		
Total général	1 860 111.51	Total général	1 860 111.51

2. Les subventions

Les subventions aux associations s'élèvent à 8 750.00 €. Elles se répartissent comme suit :

Associations	Montant
Amicale des pompiers Sologne 18	1 000.00 €
AS Collège	300.00 €
Club Cycliste de Brinon	700.00 €
FSE Collège Gérard Philippe	100.00 €
Coopérative scolaire	500.00 €
Ecole de musique	2 000.00 €
Gym Tonic	800.00 €
Harmonie Sauldre et Sologne	450.00 €
GRAHS	100.00 €
Harmonie Chorale	1 000.00 €
Cheval attitude Sologne	500.00 €
Comité des Fêtes	1 300.00 €



3. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, liées aux nouvelles opérations, achat d'un bien mobilier, et immobilier, travaux de modernisation et rénovation du patrimoine bâti, acquisition de matériel, véhicules nécessaires aux services communaux.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : installation vidéoprotection, achat de plaque de rue et numéros de rue, réfection toiture de l'école primaire côté cour...)

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2024	Libellé	Prévisions 2024
Solde d'investissement reporté	142 943.51	Produits de cession	32 400.00
Emprunts et dettes assimilées	76 171.87	Dotations, fonds divers et réserves	400 071.81
Subventions d'équipement versées	21 067.94	Subventions d'investissement	51 891.27
Immobilisations incorporelles	55 000.00	Emprunts et dettes assimilées	66 450.00
Immobilisations corporelles	537 808.18		
Immobilisations en cours	77 845.09		
Total dépenses réelles	910 836.59	Total recettes réelles	550 813.08
Opérations d'ordre de transfert entre section	13 500.00	Virement de la section de fonctionnement	350 577.92
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 945.59
Total général	924 336.59	Total général	924 336.59



Les principaux projets d'investissement pour cette année comprend :

- La poursuite des travaux de rénovation thermique avec l'école maternelle pour cette année.
- L'installation de la vidéoprotection
- L'achat d'un tracteur avec reprise de l'ancien
- Réfection de la toiture de l'école primaire côté cour
- Achat de plaques de rue et numéros de rue
- Armoire froide pour le Mille-Clubs et autres matériels
- Changement des menuiseries des logements « Ecole des filles » au 3 route de Chaon
- Réfection des voiries...

4. La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 restent les mêmes que 2023 :

- Taxe d'habitation (*résidences secondaires et logements vacants*) :
24.67 %
- Taxe foncière bâtie : 35.69 %
- Taxe foncière non bâtie : 40.82 %
- Cotisation foncière des entreprises : 25.47 %

5. Les amortissements

Ces opérations contribuent à équilibrer le budget et n'ont pas de conséquences sur la trésorerie. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement et sont équilibrées.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 22 945.59 €.

6. Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts de la commune est de 53 171.87 €.

Un emprunt Agilor sera signé début 2024 pour l'achat d'un tracteur.

Banque	Montant	Date de signature	Capital restant dû au 01/01/2024
Crédit agricole	140 000.00 €	25/11/2020	70 388.32 €
Crédit agricole	600 000.00 €	01/12/2021	556 183.17 €
Crédit agricole	38 150.00 €	12/04/2022	30 520.00 €
Total			657 091.49 €



Budget primitif – Budget annexe Assainissement

Le budget annexe M49 est construit dans le cadre d'une délégation de service public par contrat d'affermage auprès de la société Véolia Eau depuis le 1^{er} Janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2028. Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes concernant le réseau d'assainissement ainsi que la station d'épuration.

Il est rappelé que ce budget annexe est soumis à la nomenclature M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable. A ce titre, l'engagement des dépenses est obligatoire et l'assujettissement à la TVA est de droit.

1. Vue d'ensemble du budget primitif

a) **Fonctionnement**

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2024	Libellé	Prévisions 2024
Charges à caractère général	21 400.00	Excédent de fonctionnement reporté	172 359.31
Autres charges de gestion courante	100.00	Vente de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	45 000.00
Charges financières	4 476.52	Opérations d'ordre de transfert entre section	19 982.93
Opérations d'ordre de transfert entre section	38 659.70		
Virement à la section d'investissement	172 706.02		
Total	237 342.24	Total	237 342.24



b) Investissement

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Libellé	Prévisions 2024	Libellé	Prévisions 2024
Emprunts et dettes assimilés	20 000.00	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	123 536.50
Immobilisations incorporelles	74 403.24	Subventions d'investissement	17 849.67
Immobilisations corporelles	238 365.72	Opérations d'ordre de transfert entre section	38 659.70
Opérations d'ordre de transfert entre section	19 982.93	Virement de la section d'exploitation	172 706.02
Total	352 751.89	Total	352 751.89

2. Les Amortissements

Ces opérations contribuent à équilibrer le budget et n'ont pas de conséquences sur la trésorerie. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles sont retracées en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement et sont équilibrées.

Les dotations aux amortissements représentent un montant de 38 659.70 €.

3. Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts prévisionnel de la commune est de 19 042.31 €.

Banque	Montant	Date de signature	Capital restant dû au 01/01/2024
Crédit agricole	200 000.00 €	07/11/2016	135 292.41 €
Crédit agricole	200 000.00 €	20/03/2018	149 115.19 €
Total			284 407.60 €

Fait à Brinon, le 26 Mars 2024

Le Maire,
Lionel Pointard

